

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné
docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour ,
Monsieur ,Madame, Mademoiselle (I)

.....
et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la
pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux
de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie
et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui
permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle
conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Tampon du médecin

Fait à..... le
Signature

Acuité visuelle :

Sans correction Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de
chaque oeil mesurées séparément.
Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10
Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est :
4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil,
quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1/10);
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme
des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil au moins à
8/10.
Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est
10/10 pour l'autre oeil corrigé.

(I) rayer la mention inutile

Ce certificat doit être établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier